



Bévilard, le 14 octobre 2024

Séance du Conseil général du 25 novembre 2024

9. Réponse à la motion 2024-01 « Des taxes adaptées aux coûts »

Introduction

Le Conseil communal a pris connaissance de la [motion 2024-01](#) à l'occasion de la séance du Conseil général du 24.06.2024. Celle-ci demande une adaptation des taxes ces prochaines années pour diminuer les capitaux propres et viser un ratio capital / budget de maximum 0.5.

Processus de travail

Afin de répondre au mieux à la motion du PLR « des taxes adaptées aux coûts », le responsable des finances et l'administration des finances ont élaboré un plan financier des entreprises communales couvrant la période 2018 à 2028. De ce document, plusieurs scénarios de diminution de taxes ont été calculés suivant les services (scénarios de 0 % à moins 30 %), dans le but d'atteindre l'objectif visé dans la motion.

Situation actuelle

Sur cette base, les constats suivants ont été observés :

- Les différentes entreprises communales (comptes autofinancés) ont eu majoritairement des excédents de revenus ces dernières années ;
- Les financements spéciaux ont tous augmenté ces dernières années. Le financement de l'alimentation en eau a presque doublé depuis 2018 (+84%) ;
- Tous les financements spéciaux se trouvent à un niveau supérieur à l'objectif de 50% du total des charges. Rappelons cependant que cet objectif n'est pas fixé dans la loi. Il ne s'agit que d'une recommandation de l'OACOT.

entreprise communale		Financement spécial				Total charges 2023	Solde / total charges 2023 (objectif max. 50%)
		Solde 2018	Solde 2023	Evolution 2018-23			
7101	Alimentation en eau	297 854	549 383	251 529	84%	879 369	62%
7201	Traitement des eaux usées	512 085	647 635	135 550	26%	833 258	78%
7301	Gestion des déchets	346 642	491 202	144 560	42%	385 037	128%
1500	Service du feu	384 502	442 689	58 187	15%	226 369	196%

En ce qui concerne le Service du feu, le préfinancement « Matériel et véhicules SP Moron » a été intégré au financement spécial « Service du feu », puisqu'ils sont liés directement.

Scénarios de réduction des taxes

Ci-dessous figurent les différents scénarios élaborés par le service des finances. Une évolution des charges ainsi que des investissements ont été pris en compte. Ils montrent notamment, en fonction du scénario choisi, le nombre d'années nécessaires pour atteindre l'objectif visé dans la motion.

Alimentation en eau

	Diminution des taxes	Financement spécial		Total charges 2028	Solde / total charges 2028 (objectif max. 50%)	Années jusqu'à atteindre objectif (max 50%)
		Solde 2023	Solde 2028			
Scénario 1	0%	549 383	640 483	937 199	68%	Augmentation
Scénario 2	-10%		557 783		60%	Augmentation
Scénario 3	-15%		516 433		55%	12
Scénario 4	-20%		475 083		51%	5

Traitement des eaux usées

	Diminution des taxes	Financement spécial		Total charges 2028	Solde / total charges 2028 (objectif max. 50%)	Années jusqu'à atteindre objectif (max 50%)
		Solde 2023	Solde 2028			
Scénario 1	0%	647 635	425 105	936 980	45%	Dans l'objectif en 2028
Scénario 2	-10%		345 605		37%	Dans l'objectif en 2028
Scénario 3	-15%		305 855		33%	Dans l'objectif en 2028
Scénario 4	-20%		266 105		28%	Dans l'objectif en 2028

Gestion des déchets

	Diminution des taxes	Financement spécial		Total charges 2028	Solde / total charges 2028 (objectif max. 50%)	Années jusqu'à atteindre objectif (max 50%)
		Solde 2023	Solde 2028			
Scénario 1	0%	491 202	719 602	350 320	205%	7
Scénario 2	-20%		451 602		129%	40
Scénario 3	-25%		384 602		110%	15
Scénario 4	-30%		317 602		91%	9

Service du feu

	Diminution des taxes	Financement spécial		Total charges 2028	Solde / total charges 2028 (objectif max. 50%)	Années jusqu'à atteindre objectif (max 50%)
		Solde 2023	Solde 2028			
Scénario 1	0%	442 689	283 064	201 576	140%	11
Scénario 2	-5%		255 314		127%	9
Scénario 3	-10%		227 564		113%	8
Scénario 4	-15%		199 814		99%	7

Décisions

Ces analyses ont été portées à la connaissance du Conseil communal qui a décidé, en séance du 06.10.2024, de diminuer les taxes selon les scénarios marqués en vert, mais en 2 étapes afin de limiter les risques liés aux baisses des tarifs et sachant que les scénarios ci-dessus ne sont « que » des prévisions qui peuvent évoluer à l'avenir. Les décisions du Conseil communal sont donc les suivantes :

- Alimentation en eau

Baisse de 10 % à partir de 2026 et 5 % supplémentaires à partir de 2029. Pour le cas de l'alimentation en eau, l'urgence réside dans l'élaboration d'un nouveau règlement et plus particulièrement sur l'adoption d'une nouvelle assiette pour le calcul de la taxe de base. Comme cela prend du temps, le Conseil communal a décidé d'intégrer la baisse du tarif dans ce processus.

- Traitement des eaux usées

Les scénarios montrent que nous nous situerons dans l'objectif à moyen terme. Le Conseil communal a décidé de maintenir cette taxe à son niveau actuel.

- Gestion des déchets

Baisse de 15 % dès l'année 2025 et 10 % supplémentaires à partir de 2029. Le budget 2025 a donc été corrigé en conséquence.

- Service du feu

Malgré la baisse du taux de la taxe d'exemption à 3 % à partir de l'année 2021, le service du feu a montré ces dernières années principalement des excédents de revenus. Une analyse complémentaire a montré cependant que ces excédents étaient principalement dus à d'importants prélèvements du préfinancement « matériel et véhicules SP Moron ». Le résultat réel a donc été faussé par les différents prélèvements opérés de ce préfinancement. Prenant en considération ces éléments, le Conseil communal a décidé de maintenir la taxe d'exemption à son niveau actuel.

Conclusion

Prenant en compte ce qui précède, le Conseil communal propose d'accepter la motion du PLR « des taxes adaptées aux coûts ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL